Beaupreau en Mauges

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

Lieu : CCAS de Beaupréau-en-Mauges – 24 rue Mont de Vie - Beaupréau
Heure d'ouverture de séance : 19h00
Heure de clôture de séance : 21h15

Ouverture de la séance

Le mardi 22 septembre 2026, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Beaupréau-en-Mauges s'est réuni, sur convocation de son Président, Monsieur Régis LEBRUN, Maire de Beaupréau-en-Mauges et Président de droit du CCAS.

En l'absence de Monsieur Régis LEBRUN, la séance est présidée par Madame Brigitte JAROUSSEAU, Vice-présidente du CCAS.

Le secrétariat de séance est assuré par Monsieur Adrien PERINO, directeur du CCAS.

Présences, absences, pouvoirs et quorum

Membres présents

- Madame Brigitte JAROUSSEAU, Vice-présidente ;
- Madame Martine LEMESLE, Vice-présidente déléguée ;
- Monsieur Luc MARTIN, membre élu ;
- Madame Christine OUVRARD, membre élue ;
- Madame Jocelyne PINEAU, membre élue ;
- Madame Eliane ROBINEAU, membre élue ;
- Monsieur Fabrice TERRIEN, membre élu ;
- Madame Marie-Josée DOUCET, membre nommée ;
- Madame Thérèse MERCERON, membre nommée ;
- Madame Thérèse SOULARD, membre nommée ;
- Madame Isabelle VINCENT, membre nommée ;
- Monsieur Mathieu RADKOWSKI, membre nommé ;
- Madame Tiphaine AVRILLON, membre nommée.

Membres excusés ayant donné pouvoir

- Madame Charlène BRETAUDEAU-JOLY, membre élue, a donné pouvoir à Brigitte JAROUSSEAU.
- Madame Monique MOREAU, membre nommée, a donné pouvoir à Martine LEMESLE.

Membres excusés sans pouvoir

- Monsieur Régis LEBRUN, Président ;
- Monsieur Claude RAFFEGEAU, membre nommé.

Quorum

Le Conseil d'administration compte 17 membres en exercice.

Le nombre de membres présents est de 13. Deux pouvoirs ont été donnés.

Le quorum étant atteint (13 pour un quorum de 9), la Présidente de séance constate que le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Ordre du jour

1. État des lieux du SSIAD ;

2. Validation du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 juillet 2026 ;

3. Compte rendu des décisions prises par délégation ;

4. Acceptation d'un don au profit du CCAS ;

5. Adhésion au GCS e-santé Pays de la Loire ;

6. Élection d'un représentant au syndicat mixte e-Collectivités ;

7. Débat sur la protection sociale complémentaire des agents ;

8. Aides facultatives ;

9. Points d'information : suite de l'Analyse des Besoins Sociaux et commissions thématiques consultatives ;

10. Questions diverses.

L'ordre du jour est adopté sans observation.

État des lieux du SSIAD Centre Mauges

La séance débute par un état des lieux approfondi du SSIAD Centre Mauges. Cette présentation, d'une durée d'environ une heure trente, permet de faire un point complet sur la situation et le fonctionnement du service avant l'examen des autres points inscrits à l'ordre du jour. Le rapport complet a été distribué aux membres du CA présents et sera également remis aux membres excusés par la suite.

Ce point est présenté pour information et ne donne pas lieu à vote.

Validation du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 juillet 2026

Le Conseil d'administration est invité à approuver le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2026.

Cette séance avait notamment été consacrée aux décisions prises par délégation, à la mise à disposition de la coordinatrice santé, à l'acceptation de dons, à la décision modificative n°1 du budget du CCAS, aux tarifs des repas des aînés, aux aides facultatives, aux commissions thématiques consultatives, aux suites de l'Analyse des Besoins Sociaux et au retour d'expérience canicule.

Après présentation du point, la Présidente de séance soumet le procès-verbal au vote.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
15	15	0	0

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité des votants.

Compte rendu des décisions prises par délégation

Le Conseil d'administration est informé des décisions prises par délégation, en application des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'action sociale et des familles, pour la période du 23 juin au 14 septembre 2026.

Au total, 54 secours d'urgence ont été accordés pour un montant de 1 890 € :

Nature	Nombre	Montant
Bons alimentaires	27	830 €
Bons carburant	27	1 060 €
Total	54	1 890 €

Il est précisé qu'un des bons carburant correspond à l'achat d'une bouteille de gaz.

Sur la même période, 26 colis alimentaires d'urgence ont également été attribués, 8 premières demandes de domiciliation ont été enregistrées et 5 renouvellements de domiciliation ont été effectués.

Évolution des bons alimentaires et des bons carburant

Les graphiques comparatifs présentés en séance mettent en évidence une progression marquée des aides au cours de l'été 2026, particulièrement pour les bons carburant. Les échanges soulignent que le rythme observé pourrait conduire à un niveau annuel particulièrement élevé à la fin de l'exercice.

Il est relevé en séance que cette hausse intervient dans un contexte de renchérissement du coût des carburants, qui pèse directement sur les demandes d'aide à la mobilité. Un parallèle est fait avec l'année 2022, au cours de laquelle une forte hausse des prix de l'énergie avait déjà eu un effet visible sur les sollicitations du CCAS.

Autres décisions prises par délégation

En complément des secours d'urgence, trois décisions concernant le fonctionnement du CCAS sont présentées :

- Sport adapté : conclusion d'un contrat d'essai avec Atout Sport, prévoyant deux séances de sport adapté en octobre ;
- Achats / mutualisation : adhésion à ADERE, centrale de référencement associative dédiée aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire ;
- Régie : modification de la régie de recettes « Divers social ».

Le Conseil d'administration prend acte de ce compte rendu.

Ce point ne donne pas lieu à vote.

Acceptation d'un don au profit du CCAS

La Présidente de séance expose que le CCAS a reçu un don de 160 €, sans condition particulière d'affectation.

Ce don contribuera au financement des actions sociales menées par le CCAS au bénéfice des habitants de Beaupréau-en-Mauges. Il est rappelé que le Président peut accepter un don à titre conservatoire, mais que son acceptation définitive relève du Conseil d'administration.

Après présentation du point, la Présidente de séance soumet la délibération au vote.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
15	15	0	0

Le Conseil d'administration accepte à l'unanimité le don de 160 €, autorise la signature des documents nécessaires et son inscription en recette au budget du CCAS.

Délibération correspondante : délibération n° 26-09-02 portant acceptation d'un don au profit du CCAS.

Réception préfecture : le 29 09 2026

Adhésion au GCS e-santé Pays de la Loire

La Présidente de séance expose que le développement des centres de santé nécessite de disposer d'outils permettant des échanges numériques sécurisés entre professionnels de santé et établissements.

Le GCS e-santé Pays de la Loire, Groupement Régional d'Appui au Développement de la e-santé, accompagne notamment les acteurs sanitaires, les établissements médico-sociaux et sociaux ainsi que les collectivités dans l'utilisation des services numériques de santé.

L'adhésion doit notamment permettre au centre de santé de Gesté de disposer d'une adresse de messagerie sécurisée générique propre à la structure. La secrétaire du centre pourra ainsi utiliser une adresse dédiée pour les échanges avec les professionnels de santé, les établissements de santé et les autres acteurs intervenant dans le parcours du patient.

Ce dispositif vise à sécuriser les échanges contenant des données de santé, à ne pas rattacher les échanges uniquement à l'adresse personnelle d'un professionnel et à faciliter la continuité de fonctionnement du centre.

La contribution annuelle est fixée à 100 €.

Après présentation du point, la Présidente de séance soumet la délibération au vote.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
15	15	0	0

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'adhésion au GCS e-santé Pays de la Loire ainsi que la contribution annuelle de 100 €.

Délibération correspondante : délibération n° 29-09-03 portant adhésion au GCS e-santé Pays de la Loire.

Réception préfecture : le 29 09 2026

Élection d'un représentant au syndicat mixte e-Collectivités

Il est rappelé que le CCAS a adhéré au syndicat mixte e-Collectivités, qui accompagne les collectivités et établissements publics dans différents domaines numériques.

Chaque structure adhérente désigne un représentant participant à la constitution du collège auquel elle appartient. Le CCAS relève du collège « Syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux ».

Madame Brigitte JAROUSSEAU se porte candidate pour représenter le CCAS.

Après présentation du point, la candidature est soumise au vote.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
15	15	0	0

Madame Brigitte JAROUSSEAU est élue à l'unanimité représentante du CCAS auprès du syndicat mixte e-Collectivités.

Délibération correspondante : délibération n° 26-09-04 portant élection d'un représentant du CCAS au syndicat mixte e-Collectivités.

Réception préfecture : le 02 10 2026

Débat sur la protection sociale complémentaire des agents

Un débat est organisé sur la protection sociale complémentaire des agents, conformément aux obligations applicables en début de mandat.

Un support préparé par le service des ressources humaines est projeté afin de présenter le cadre de la protection sociale complémentaire, la situation concernant les agents du CCAS ainsi que les dispositifs et garanties proposés.

Il est précisé qu'il ne s'agit pas, à ce stade, d'approuver un nouveau dispositif, mais d'organiser le débat et d'en prendre acte.

À l'issue de la présentation et des échanges, le Conseil d'administration prend acte de la tenue du débat relatif à la protection sociale complémentaire des agents.

Délibération correspondante : délibération n° 26-09-05 prenant acte de la tenue du débat sur la protection sociale complémentaire des agents.

Réception préfecture : le 29 09 2026

Aides facultatives

La Présidente de séance présente, pour information, le compte rendu des décisions relatives aux aides facultatives examinées par la commission permanente.

Sept demandes ont été examinées et acceptées à la majorité, pour un montant total de 1 603,04 €. Elles concernent notamment une facture de déménagement, un loyer impayé, une facture d'eau, l'achat d'une machine à laver, des factures d'électricité et des ordures ménagères.

Compte tenu du caractère individuel et confidentiel des situations examinées, les éléments nominatifs ne sont pas repris dans le présent procès-verbal. Les situations ont été examinées dans des conditions permettant de respecter le secret professionnel, la confidentialité des données personnelles et les règles applicables aux aides sociales facultatives.

Le Conseil d'administration prend acte de ce compte rendu.

Ce point ne donne pas lieu à vote.

Points d'information

Analyse des Besoins Sociaux : suites de la démarche

Un point d'étape est présenté sur la suite de l'Analyse des Besoins Sociaux et la construction des orientations sociales du mandat.

Il est rappelé que les états des lieux et l'ABS constituent la base commune de diagnostic. À partir de ces éléments, une feuille de route politique doit permettre d'identifier les enjeux et de fixer les objectifs, sans les prioriser à ce stade. Cette feuille de route sera portée par la commission sociale.

Le projet social du CCAS constituera ensuite la traduction opérationnelle de ces orientations. Il aura vocation à identifier les priorités, à définir les axes de travail et à organiser leur mise en œuvre. Il sera construit et porté par le Conseil d'administration.

Il est proposé d'organiser un séminaire du Conseil d'administration, un samedi matin, afin de travailler spécifiquement sur le projet social. Ce temps de travail pourrait être organisé autour de janvier ou février 2027, à la suite de l'élaboration de la feuille de route politique prévue plutôt au mois de décembre 2026.

Ce point ne donne pas lieu à vote.

Commissions thématiques consultatives

Un point est présenté sur le lancement des premiers travaux des commissions thématiques consultatives. Il est rappelé que le fonctionnement retenu prévoit plusieurs étapes : lancement de la thématique en Conseil d'administration, réunion du groupe de travail et préparation de la fiche de commission, validation du cadre par le Conseil d'administration, travaux de la commission puis restitution de ses conclusions.

Les échéances de travail évoquées sont les suivantes :

- Mobilité solidaire : lundi 12 octobre 2026 à 15h30 ;
- Épicerie sociale : jeudi 22 octobre à 09h00, la date initialement proposée du 5 octobre ayant été modifiée ;
- Repas des aînés : réunion à programmer après les repas des aînés 2026.

Les premiers groupes de travail auront pour objectif de préciser le sujet à traiter, l'objet de la commission, sa composition, sa durée ainsi que les objectifs et résultats attendus. Les fiches de cadrage seront ensuite présentées à un prochain Conseil d'administration pour validation formelle.

Ce point ne donne pas lieu à vote.

Questions diverses

Prise en charge de cours de yoga

Un point d'information est présenté concernant la prise en charge de cours de yoga. Aucun vote n'intervient sur ce sujet au cours de la séance.

Mois sans tabac

L'action collective « Mois sans tabac » est évoquée parmi les informations diverses présentées aux administrateurs.

Projection « Un jour, tu vieilliras »

Le point relatif à la projection du film « Un jour, tu vieilliras » est reporté au prochain Conseil d'administration.

Calendrier des prochains Conseils d'administration

Le prochain Conseil d'administration est fixé au mardi 27 octobre 2026 à 19h00.

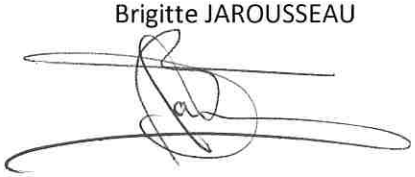
Il est également indiqué que les séances initialement prévues les 24 novembre et 22 décembre 2026 sont supprimées et remplacées par un Conseil d'administration unique fixé au mardi 15 décembre 2026 à 19h00.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente de séance remercie les membres du Conseil d'administration pour leur participation et clôt la séance à 21h15.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 29 09 2026

La Présidente de séance
Brigitte JAROUSSEAU



Le secrétaire de séance
Adrien PERINO

